

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 15 janvier 2024

Présents: Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Jean-François DELCAIRE, Christophe DEVILLE, Agathe FAURE, Véronique GOUPY, Michèle HAEGY, Samira HERBAL, Thibault HOMO, Stéphane LEULLIER, Jean-François LEGOUX, Agnès MARCONNET, Claudine MASSE, Anne MIZON (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (association de Défense des Arcade Rivoli, ADAR), Patrice TIJOUX, Florence SUHARD, Jérôme THELOHAND, Monique TISSOT, Pierre-Alain WANTEN, Lydia ZYLBERSCHLAG, Adama ZOUNGRANA

Auditeurs: Olivier BOUET, Michael SARFATI

Excusés: Amina BOURI, élue référente, Patricia BAUDUIN, Helen Anne BEILBY-ORRIN, Florent DIAN, , Elise GAS, Julien MIGEON,, , Martine NOTHERN, John Michael ORRIN

Mairie: Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordination des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, Hélène DE BARMON explique qu'Amina Bouri, élue référente du Conseil de quartier ne pourra participer à la réunion en raison d'une contrainte professionnelle.

Hélène DE BARMON explique que le Conseil de quartier est opposé à ce que les comptes-rendus deviennent des relevés de décisions. Elle estime qu'il s'agit d'un outil de communication essentiel pour le Conseil de quartier qui permet aux absents de bien suivre les échanges. C'est la raison pour laquelle elle déplore qu'ils soient reçus et mis en ligne si tardivement.

Réponses aux questions posées lors de la précédente séance :

Il est remonté qu'au croisement des rues du Bouloi et du Colonel Driant, le module textile est fortement dégradé et qu'une personne à la rue agressive est également installée à cet endroit.

La Mairie remercie le Conseil de quartier pour ce signalement, nous avons demandé à la Direction de la propreté et de l'eau de saisir le prestataire pour son changement. Par ailleurs, ce type de signalement peut être réalisé via l'application DMR pour en faciliter le traitement.

Concernant la personne à la rue, la Mairie a demandé à l'Unité d'Assistance aux personnes sans-abris, service de la Police Municipale de prendre contact avec cette personne.

<u>Une habitante signale que dans la rue Mont-Thabor un nouvel établissement qui s'appelle Alfred s'est installé. En fin de service, cet établissement pose de nombreux problèmes de nuisances sonores, aussi bien du fait de son personnel que de ses clients.</u>

La Mairie a demandé à la police municipale de programmer des passages dans les prochaines semaines pour constat et verbalisation le cas échéant. Tout manquement au RET sera verbalisé.

Elle signale également que chaque année lors de la fête des Tuileries, la rue Mont-Thabord se retrouve engorgée engendrant des nuisances sonores liées à l'agacement des automobilistes et aux klaxons et elle souhaiterait que la signalétique routière dans le quartier soit réaffichée clairement. Elle estime

qu'il faudrait que la police fasse des passages pour verbaliser les klaxons. Les habitants remontent que la Fête des Tuileries cause de nombreux désordres dans le quartier notamment pendant les périodes des fêtes. Hélène DE BARMON rappelle que le jardin des Tuileries est de la compétence de l'Etat et que la Mairie n'est sûrement pas le bon interlocuteur pour ce sujet.

La Mairie tient à préciser que ce sujet a été évoqué lors de la réunion G.P.O. du 21 décembre. Lors de cette réunion la police nationale (UPA) a indiqué ne pas avoir de plainte à ce sujet. Par ailleurs, une pétition des habitants (150 personnes) du quartier a été transmise à la Mairie ainsi que plusieurs signalements. La police municipale a tout de suite mis en place des interventions sur site ainsi que des prises de contact avec les commerçants du secteur. Il en ressort qu'il n'y a pas de problématique constante en matière de circulation et de nuisances sonores (bruits de klaxons). Elle constate une hausse des nuisances (bruit) essentiellement le vendredi et samedi soir uniquement sur la période des fêtes de fin d'année (Marché de Noël au Jardin des Tuileries).

Par ailleurs, l'inversion de la rue d'Alger qui est prévue au plan de circulation va de fait supprimer le problème, puisque la rue du Mont-Thabor ne permettra plus de retourner sur Rivoli. La Mairie est toujours en attente de l'accord de la Préfecture de Police. Ce contexte institutionnel entraîne par conséquent une mise en œuvre plus longue.

Pour conclure, le sur-flux lié au marché de Noël des Tuileries génère forcément des nuisances qui ne pourront jamais être effacées. C'est un problème qui a également lieu à d'autres endroits, par exemple le problème est bien connu et plus intense à Charenton lors de la foire du Trône.

Une habitante signale qu'il n'y a aucun contrôle sur les utilisateurs de la rue de Rivoli qui est censée être réservée aux riverains et aux taxis. De façon générale, de nombreux habitants font part des difficultés de circulation qu'ils rencontrent dans le quartier estimant que les conditions de circulations se dégradent et que les temps de trajets augmentent.

La signalétique réservée aux riverains et taxis est effectivement difficile à faire respecter. Cependant, la police municipale intervient bien rue de Rivoli pour des contrôles, en cas d'infractions.

La Mairie de Paris Centre s'est appuyée sur l'expertise et les avis des participants des ateliers de concertation, ainsi que sur les avis de la RATP et des concessionnaires de parking consultés, pour consolider le nouveau plan de circulation. Les mesures retenues tiennent largement compte de cette phase de concertation qui a permis des évolutions importantes, tout en conservant les objectifs initiaux de la démarche.

Cela génère des contraintes que la Mairie ne nie pas mais qui lui semblent toutefois très inférieures aux bénéfices du projet pour le quartier et ses habitants (dont 3/4 n'ont pas de voiture) en termes de sécurité routière, de bruit et de pollution. Il faut noter qu'elle a tenu à maintenir chaque adresse du quartier accessible en voiture, en refusant les projets (pourtant très portés par des habitants qui nous pressent en ce sens) de piétonisation totale de certaines rues. C'est un compromis que la Mairie estime équilibré d'un point de vue global pour le quartier. Si ce plan de circulation vise explicitement à favoriser la marche, l'usage des bus ou du vélo, il n'empêche ainsi personne d'utiliser sa voiture en fonction de ses besoins pour les trajets qui ne peuvent pas être substitués par un autre mode de transport. Avec, il est vrai, parfois un rallongement du temps de parcours.

Sophie POULAIN fait remarquer que passage Saint Anne, à l'entrée du passage, où se trouvaient avant des placards, un commerce vendant des sandwichs s'est installé après avoir fait des travaux. Elle s'interroge sur la légalité d'un tel changement de destination pour cet espace.

Les passages commerciaux sont protégés au titre du commerce, il est donc possible d'installer un commerce de vente de sandwichs.

<u>Un habitant demande si dans la police municipale il existe des agents spécialisés dans les nuisances sonores, notamment pour les véhicules bruyants (scooter, voiture de sport, moto...).</u>

Il n'existe pas d'agents spécialisés sur une unique mission, chaque agent de la police municipale de la Ville de Paris se doit d'assurer les missions ci-dessous :

- Assurer une présence rassurante dans les rues parisiennes, sécuriser les équipements sensibles et les grands événements festifs, culturels ou locaux (brocantes...) et manifestations par sa seule présence ;
- Lutter contre toutes les formes d'incivilités du quotidien (dépôts sauvages, épanchements d'urine, jets de mégot, nuisances sonores, étalages-terrasses, règlement des espaces verts, vandalisme, tags, etc.), incivilités comme le bruit dans les rues et dans les espaces verts causé par des passants, des véhicules, etc.
- Protéger et surveiller les bâtiments et espaces verts municipaux, les fermer en urgence lors d'intempéries, effectuer une veille résidentielle nocturne et une veille sur les équipements municipaux, sécuriser les territoires municipaux à forte fréquentation touristique;
- Accompagner les citoyens dans leurs déplacements, c'est-à-dire assurer la protection routière (contrôle du stationnement gênant, respect des voies de bus, des pistes cyclables, des couloirs vélos, etc.), préserver la sécurité des piétons (refus de priorité, trottinettes électriques, etc.);
- Faire respecter les normes antipollution (vignettes Crit'air), le partage de l'espace public (trottoirs, règlementation des étalages et terrasses, espaces verts, piétonisation, Paris Respire, etc.);
- Assister les publics vulnérables et fragilisés, personnes âgées ou en situation de handicap, mettre à l'abri les personnes sans domicile, trouver des foyers pour les migrants et les mineurs non accompagnés, prévenir les rixes, accompagner les dépôts de plainte (enfants, femmes victimes de violences, personnes LGBTQI+ victimes de discriminations).

Le Conseil de quartier demande de combien de sonomètres dispose la police municipale?

Marie-Christine MALECOT demande quel a été le succès de l'opération de distribution de lombricomposteurs, et souhaiterait obtenir des statistiques sur ce sujet. Elle demande combien de lombricomposteurs ont été distribués, parmi les personnes en ayant reçu un, combien ont commandé les vers et combien les utilisent vraiment ?

La distribution des lombricomposteurs a été une vraie réussite avec plus de 35 équipements distribués. Chaque personne a reçu une formation aux gestes de tri permettant à chacun d'être autonome sur le fonctionnement d'un lombricomposteur. Nous n'avons pas d'information sur l'utilisation des lombricomposteurs par les habitants. La Mairie interroge la division de la propreté de Paris Centre pour les commandes des vers.

Stéphane LEULLIER explique que dans son immeuble le bac marron a été retiré. Hélène DE BARMON répond que dans le sien le bac est toujours présent et qu'elle continue de l'utiliser.

Hélène DE BARMON ajoute que la Mairie a sollicité le Conseil de quartier pour identifier des emplacements où pourraient être installés des Trilib' avec un module pour les biodéchets. Elle demande au Conseil de quartier s'il souhaite participer à cette recherche d'emplacements compte tenu des difficultés rencontrées avec le Trilib' de la rue du Bouloi.

Où en est l'installation du banc en face de la Fabrique de la Solidarité?

La Mairie relance les services pour savoir où en est l'installation de ce banc.

Existe-t-il des réglementations particulières concernant les pop-up stores (par exemple le Molière)? Afin de pouvoir répondre à la question, la Mairie aurait besoin de davantage d'éléments, les règlementations particulières dans quel domaine?

Le conseil de quartier répond qu'il avait posé la question par rapport à de longues files d'attente liées à des boutiques éphémères, notamment au 40 rue de Richelieu, gênant la circulation sur les trottoirs du quartier.

Bar à nouilles – Demande de solliciter la Direction de l'Urbanisme dans le cadre du changement de destination (commerce > restaurant) pour savoir s'il y a eu une restauration ? quels sont les éléments à date ?

Un restaurant est un commerce, donc le changement de destination est forcément accepté; le sujet reste celui de l'extraction, et comme il a déjà été indiqué, c'est au Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles (BANP) de venir constater l'extraction s'il y en a une qui n'est pas réglementaire, au moment de l'ouverture.

Quant au signalement, le BANP a bien été saisi pour qu'un passage soit effectué.

Antenne SFR 5G au 36 rue Vivienne : quels sont les critères esthétiques pour l'installation sur les toits ? C'est l'architecte en charge des bâtiments de France qui se prononce sur ce sujet à partir de l'histoire du lieu, des abords avec les monuments historiques, mais également du PLU.... Cf extrait du PLU parisien :

4° - Couverture :

A l'occasion de travaux, qu'il s'agisse de toitures constituées de matériaux traditionnels (tuiles, zinc, ardoises...) ou plus récents (bacs acier, tôles d'aluminium anodisé ou laqué...) ou de terrasses, la suppression, le regroupement et l'intégration des accessoires à caractère technique (caissons de climatisation, extracteurs, édicules ascenseur, garde-corps, antennes...) doivent être recherchés de façon à en limiter l'impact visuel.

Antennes: les antennes d'émission ou de réception (radios, télévisions, radiostéléphones) doivent être implantées en partie supérieure des bâtiments et en retrait des façades. Elles ne doivent pas, dans la mesure du possible être visibles depuis l'espace public.

<u>Terrasses</u>: la création de terrasses peut être refusée si celle-ci a pour conséquence de conduire à dénaturer l'aspect de la couverture. La réalisation d'édicules d'accès à des toitures-terrasses, permettant la mise en œuvre et l'entretien de leurs plantations, peut être autorisée.

<u>Demande de participer au financement des grilles du Passage des Panoramas</u> Rappel du projet

- o Rideaux de fer pour fermer le passage
- o Projet en cours pour remplacer les 5 grilles en fer par de vraies grilles
- o ABF vont être consultés
- o Budget: environ 150K€
- o Rénovations à la charge des copropriétés
- o Passage = zoom dans le PLU

<u>Le Conseil de quartier demande si les copropriétaires peuvent demander une aide pour la rénovation des passages ?</u>

Ce sujet a été remonté au secrétariat général puisqu'il s'agit d'un espace privé, il est donc nécessaire de penser l'accompagnement financier des passages commerciaux privés dans leur globalité. La Mairie a demandé à la Direction de l'Urbanisme (DU) et au secrétariat général de travailler dessus.

G.P.O.

Hélène DE BARMON donne la parole à Laurence ROUCOULY qui représente le Conseil de quartier lors de ces réunions qui se tiennent régulièrement et réunissent différents acteurs du secteur, les polices nationale et municipale, et des élus.

Le problème de drogue de la rue Saint-Marc a bien été identifié par la police. Il existe d'autres copropriétés qui connaissent les mêmes problèmes de trafics de drogue. La police est en contact avec les copropriétés et dispose de badges d'accès pour intervenir.

Concernant les nuisances sonores, place Colette, la police connaît bien ce rendez-vous festif qui n'a lieu que le dimanche dans une ambiance bon enfant et en conséquence elle n'interviendra pas.

La police municipale est intervenue au restaurant Alfred où elle n'a constaté aucune nuisance.

Concernant le bruit des véhicules, la police municipale a répondu qu'elle est bien équipée de sonomètres mais rappelle que les véhicules ne sont pas limités à 80db mais que la limite est celle indiquée sur la carte grise du véhicule.

Concernant les lieux remontés par le Conseil de quartier dans le cadre du code de la rue, la police intervient déjà régulièrement dans ces endroits.

La police municipale a également indiqué qu'elle était attentive au stationnement des autocars de tourisme qu'elle verbalise très régulièrement.

Réunion de bilan sur les terrasses estivales

Sophie POULAIN a représenté le Conseil de quartier lors de la réunion annuelle de bilan sur les terrasses. Cette réunion a montré qu'il n'y a pas eu d'évolution significative du nombre de terrasses à Paris Centre et que leur concentration était particulièrement importante dans les 1^{er} et 2^e arrondissements. Pour 2024, la Mairie a présenté de nouveaux objectifs :

- Envoyer un courrier d'avertissement aux établissements cumulant plus de 10 verbalisations.
- Ne pas reconduire les autorisations de terrasses pour les établissements les plus verbalisés.

En ce qui concerne l'extension des horaires des terrasses estivales pendant les Jeux Olympiques, demandée par les bistrotiers, la Mairie a expliqué que cette demande était étudiée par la Ville. La Mairie de Paris Centre a rappelé qu'elle y était défavorable.

Les Conseils de quartier ont rappelé que ces terrasses causent de nombreuses nuisances sonores et que leur concentration pose problème. Sophie POULAIN a informé la Mairie que l'établissement Bistrot d'Edmond avait acheté le commerce voisin et qu'il utilise l'autorisation de terrasse de cet établissement pour installer sa terrasse qui prend la forme d'une tente ce qui ne semble pas conforme au RET.

Lors de cette réunion le sujet des chevalets présents devant de nombreux commerces a été abordé et notamment le fait qu'ils sont de plus en plus nombreux dans le quartier, entravant ainsi la circulation piétonne.

Sophie POULAIN ajoute que le support de présentation n'est pas encore disponible car de petites erreurs doivent être corrigées.

Réunion sur les commerces

Stéphane LEULLIER a participé à la réunion sur les Commerces à Paris Centre en 2023 (voir étude de l'APUR (janvier 2024) dont le lien est fourni page 6). À Paris Centre, il existe 82 commerces pour 1000 habitants, ce qui représente presque 3 fois la moyenne pour Paris. Le taux de vacance est de 12,1% pour Paris Centre.

Les commerces alimentaires, les commerces de santé-bien être, la restauration, et la vente et réparation de vélos sont en hausse. Les commerces de vêtements et de chaussures, les garages, concessionnaires et stations-services, les agences bancaires, les agences de voyage et le commerce de gros sont en baisse.

Stéphane LEULLIER explique que les instituts de beauté, les salles de sports, la grande distribution avec de nouveaux concepts sur des petites surfaces, la vente de CBD et la vente de vêtements de seconde main sont également en hausse.

De nouveaux outils vont être mis en place pour protéger les nouveaux commerces, notamment avec le PLUb. Cela devrait normalement permettre que des commerces de proximité ne puissent pas devenir des restaurants. Il rappelle que le PLU bioclimatique prévoit une protection du commerce et de l'artisanat. 45% des commerces de Paris Centre devraient en bénéficier, soit environ 3500 commerces. Les passages couverts devraient bien faire partie des espaces protégés. Il y aura également une protection particulière de l'artisanat qui devrait concerner environ 400 commerces dans Paris Centre. Une protection pour les commerces culturels va également être mise en place.

Au total 53% des commerces devraient être protégés. La nouvelle foncière de la Ville de Paris devrait être un atout important pour protéger les commerces.

Le cabinet JLL a fait une étude plus approfondie sur la rue de Rivoli. Elle dispose d'un des taux de vacance les plus faibles de Paris, à savoir 5,3%. C'est une rue très fréquentée qui accueille 15 millions de passants par an. Lorsque l'on regarde par tronçon, on note que ce bon résultat est obtenu grâce à la partie Saint Antoine (taux de vacance 2,7%) alors que la situation est très différente du côté du quartier Louvre Opéra sous les Arcades avec 102 cellules commerciales dont 10 vacantes et 7 en travaux ce qui donne un taux de près de 17% de commerces fermés. Du côté des arcades Rivoli, l'étude a également mis en avant le manque de diversité des commerces avec une présence importante de boutiques de souvenirs. En se basant sur la foncière et les ABF, la Mairie compte intervenir sur ce secteur. La Fondation Cartier devrait voir le jour dans la rue en 2024, il n'y aura pas de commerce en pied d'immeuble. Ce sera une galerie d'art et d'artisanat comparable à ce qui s'est fait près de la gare de Lyon sous le viaduc des Arts.

Votation du 4 février au sujet des SUV

Hélène DE BARMON précise qu'il ne s'agit pas réellement de voter pour ou contre la présence de SUV à Paris. Il s'agit en fait d'une mesure visant à tripler le prix du stationnement pour les véhicules essence et hybrides de plus 1,6T et pour les véhicules électriques de plus de 2T. En conséquence, une 3008 essence ne sera pas considérée comme un SUV alors que le même véhicule en hybride le sera. Les véhicules hybrides ne roulant presque qu'en électrique en ville, le critère choisi ne semble pas être le plus pertinent.

Elle ajoute que cette hausse de tarif ne s'applique qu'aux visiteurs et ne concerne pas les résidents. Elle complète en indiquant qu'il n'existe pas d'exonération pour les familles nombreuses contrairement à ce que l'Etat a prévu pour le malus au poids associé au paiement de la vignette.

Points divers

Hélène DE BARMON demande si des Conseillers souhaitent participer à l'enquête publique sur le PLU bioclimatique. Il est possible, soit de déposer des commentaires en ligne soit de rencontrer des enquêteurs en Mairie d'arrondissement. Elle propose aux Conseillers intéressés de travailler avec le Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil qui s'est beaucoup investi sur ce sujet et notamment sur tout ce qui concerne la protection du commerce.

Un habitant explique qu'il a appris qu'après les Jeux Olympiques la Place de la concorde allait être réaménagée. Il demande si une présentation du projet sera faite et si le Conseil de quartier sera consulté sur ce projet.

Michael SARFATI explique que plusieurs Conseils de quartier ont entamé des réflexions sur la place des familles à Paris Centre. Hélène DE BARMON demande si une personne pouvait venir présenter les résultats du groupe de travail lors d'une prochaine réunion.

Questions

Le Conseil de quartier demande quand sera présenté le projet définitif pour les travaux de la rue Richelieu, il s'inquiète d'un report de circulation sur la rue Molière où se trouve une école avec un tout petit trottoir.

Une habitante explique que la devanture du Bar à nouilles situé face au site Richelieu de la BNF dénature complétement la rue et demande si les ABF ont donné leur accord pour cette devanture?

Une habitante demande si des seaux ou des sachets vont être distribués par la Mairie aux habitants pour le tri de leurs biodéchets?

Signalements

Un habitant signale que l'établissement Le Cardinal à l'entrée de la rue de Richelieu a un éclairage rouge de sa devanture qui se projette sur les immeubles voisins. Comme ce sont des bâtiments classés où on ne peut pas mettre de volet, les habitants subissent une nuisance lumineuses gênante. Une habitante signale que la partie de la rue des Petits Champs située en zone de rencontre n'est pas respectée par de nombreux véhicules.

Des habitants signalent que les agents qui font les contrôles ont empêché des personnes qui leur rendaient visite de passer lors de la dernière édition de Paris Respire. Cette situation est problématique car dans les deux cas signalés, il s'agissait de déposer ou récupérer des personnes âgées.

Une habitante signale qu'au 11 rue Sainte-Anne un commerçant a installé deux jardinières grises entourées de rubalises sur le trottoir, étroit à cet endroit et où la circulation piétonne est déjà souvent difficile.

Liens utiles

- ✓ <u>Lien vers les comptes-rendus :</u>
 - ✓ https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541
- ✓ <u>Lien Twitter:</u>
 - √ https://twitter.com/CQLouvreOpera
- ✓ <u>Lien vers l'OpenAgenda :</u>
 - ✓ https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre
- ✓ <u>Lien vers l'opération Embellir votre quartier Opéra/Grands Boulevards :</u>
 - ✓ https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/grands-boulevards-opera-nous-avons-besoin-de-vous-pour-embellir-votre-quartier-23279
- ✓ Lien vers l'étude de l'apur sur les commerces à Paris et à Paris Centre en 2023 :
 - ✓ https://www.apur.org/sites/default/files/commerces_paris_2023.pdf?token=5BtLWPRu
- ✓ <u>Lien vers l'enquête publique et les dossiers du PLUb :</u>
 - ✓ https://www.enquete-publique-plu-paris.fr/documents/